

Publicité interdite sur :

-  sites inscrits
-  monuments historiques
-  Immeuble à protéger L151-19 du Code de l'urbanisme (CU)
- zonage RLP
 -  ZC : zone centrale
 -  ZE : zone économique
 -  ZR : zone résidentielle
 -  ZEF : zone économique future
-  panneaux d'agglomération
-  Limite de zone agglomérée en 2017

Penser à consulter l'ABF dans le périmètre monument historique pour les enseignes (voir périmètre dans le diagnostic)

RLP approuvé le : 11/11/1984

Révision du RLP
- Prescrite le : 24/04/2014
- Arrêtée le : 29/09/2016
- Approuvée le : 27/06/2017

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE
Pièce3: REGLEMENT GRAPHIQUE DU RLP

COMMUNE DE FAUVILLE EN CAUX

Bases de données : BD parcellaire, BD topo : IGN

Réalisation du RLP : Atelier Lignes, 12 rue Albert Glatigny, Rouen

0 500 1000 m

